



Il y a 30 ans, le 7 avril 1994, au lendemain de l'attentat aérien qui a coûté la vie aux présidents rwandais et burundais, un génocide contre les Tutsi -qui dura 100 jours- débuta qui fit des centaines de milliers de victimes. La radio des Mille collines a joué un rôle indissociable aux massacres. Il importe d'en parler ici pour faire comprendre à Fanirisoa Ernaivo qu'elle prend la voie d'un massacre programmé si elle persiste à débiter ses inepties tribales -et autres «[Fake news](#)» »

- sur Facebook.



Cette créature parle de la Présidente de l'Assemblée nationale de Madagascar, déchu de son poste, originaire de Fianarantsoa, Capitale du pays Betsileo, une ethnie de Madagascar. Traduction de son dangereux poste style Radio des Mille Collines par écrit : [ou sont tous les Betsileo? Ou sont les populations du grand Sud-Est? Du Grand Sud? Est-ce qu'on ne peut pas faire de cette affaire, une cause Betsileo?](#)



Fanirison Ernabo, magistrate révoquée pour insultes graves aux forces de l'ordre de Madagascar. ICI

Je rappelle, qu'il s'agit d'une magistrate malagasy, ancienne présidente du SMM (Syndicat des Magistrats) **révoquée** pour avoir gravement insulté les forces armées Malagasy ( [vidéo ICI](#) ). Il n'y a aucun mélange de genre de ma part, j'œuvre pour les archives de l'Humanité même. Sur 8.102.059.951 d'êtres humains, le 9 avril 2024, ce n'est pas une petite intrigante qui prétend « voir le possible là où tout le monde croit impossible », à partir de la France, qui empêchera Madagascar de se développer. Ce n'est pas cela la liberté d'expression.



Cela dit, dans le même registre suicidaire dans lequel surfe cette créature égocentrique, voyons ce qu'était la Radio Télévision Libre des Mille Collines ou RTLM au Rwanda.



## Bruno Delaye, le 7 avril : L'attentat est attribué au FPR

6 avril 1994 : L'avion du président Habyarimana est abattu

L'avion du président Habyarimana est abattu le 6 avril vers 20h 30 à son retour de la conférence de Dar-es-Salaam où il avait enfin accepté de mettre en place les institutions de transition en renonçant à la participation de la CDR.

PRÉSIDENCE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

PARIS le 7 avril 1994

*Le Conseiller à la Présidence*

NOTE

À l'attention de  
Monsieur le Président de la République

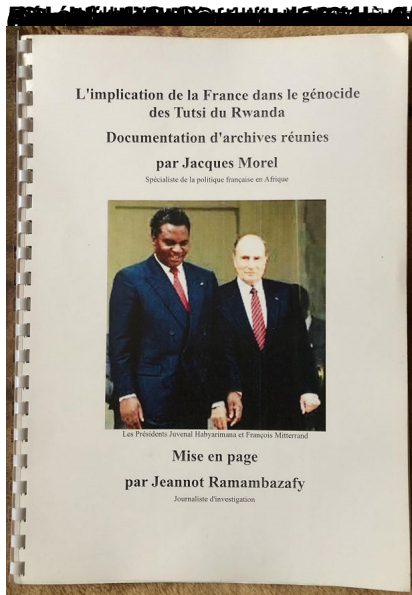
(s/c. de Monsieur le Secrétaire Général)

OBJET : Attentat contre les Président du Rwanda et du  
Burundi.

1) Hier soir, l'avion du Président rwandais, Juvénal Habyarimana, qui avait à son bord également le Président du Burundi Cyprien Ntaryamira, s'est écrasé à Kigali dans les environs de l'aéroport. L'avion qui revenait de Dar es Salam, où s'était tenue une réunion des chefs d'Etat de la région consacrée précisément au Rwanda et au Burundi, a dans son approche finale essuyé des tirs. Selon les Belges, il s'agirait de tirs de roquettes ou de missiles.

Les deux présidents sont morts ainsi que tous les passagers (une dizaine) dont le chef d'Etat major rwandais et deux ministres burundais. Les trois membres de l'équipage tous français ont également été tués

L'attentat est attribué au Front patriotique rwandais (FPR).





## Les massacres de Tutsi sont à caractère génocidaire

### En août 1993, un rapport de l'ONU qualifie les massacres au Rwanda contre Tutsi comme correspondant à la définition d'un génocide

Début 1993, la Commission Internationale d'enquête menée par la FIDH met en cause la responsabilité des autorités rwandaises et de l'entourage du chef de l'Etat rwandais dans les massacres commis depuis 1990

- M. Waly Bacre Ndiaye, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, va au Rwanda du 8 au 17 avril 1993, afin d'établir la réalité des accusations portées.
- Il constate dans son rapport publié le 11 août 1993, que des massacres et de multiples atteintes graves aux droits de l'homme sont perpétrés au Rwanda.
- Le fait que des Tutsis dans l'écrasante majorité des cas, ont été désignés comme cibles uniquement à cause de leur appartenance ethnique, l'amène à envisager de les qualifier de génocide au sens de la Convention de 1948.

## Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide

Approuvée à l'unanimité le 9 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies, réunie à Paris au palais de Chaillot et entrée en vigueur le 12 janvier 1951.

## Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 9 décembre 1948

Les Parties contractantes,

Considérant que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies par sa résolution 96 (I) du 11 décembre 1946, a déclaré que le génocide est un crime du droit des gens, en contradiction avec l'esprit et les fins des Nations Unies et que le monde civilisé condamne ce crime; Reconnaissant qu'à toutes les périodes de l'histoire le génocide a infligé de grandes pertes à l'humanité; Convaincues que pour libérer l'humanité d'un fléau aussi odieux la coopération internationale est nécessaire,

Conviennent de ce qui suit :

*Article premier Les Parties contractantes confirment que le génocide, qu'il soit commis en temps de paix ou en temps de guerre, est un crime du droit des gens, qu'elles s'engagent à prévenir et à punir.*

*Article II Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :*

- a. Meurtre de membres du groupe;
- b. Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;

### François Létard refuse d'aller porter secours aux Tutsi de Biseseo

Mercredi 29 juin 1994, François Létard, Ministre de la Défense, visite le dispositif Turquoise.



François Létard, Ministre de la Défense, accueilli le 29 juin 1994 par le général Lafourcade sur l'aéroport de Goma. Photographie : Thierry Orhan/CORBIS SYGMA

A Gashyita, à 5 kilomètres de Biseseo, François Létard refuse au Capitaine de frégate Marin Gillier des COS d'aller porter secours aux Tutsi.

The French military unit based in Gashyita, four miles of Biseseo, was aware that people in the mountains were being killed every night. Comde. Marin Gillier said on Wednesday. But the French Defense Minister, François Létard, after a briefing here from Commander Gillier, rejected any operation to evacuate or protect the embattled Tutsi.

Mr. Létard said the French did not have enough troops to protect every one. There were 300 French troops in Rwanda today, another 1,200 were at bases across the border in Zaïre.

Raymond Bonner, *Grisly Discovery in Rwanda Leads French to Widen Role*, New York Times, July 1, 1994, p. A1.

Malheureusement pour les Tutsi, pour la France et pour lui, François Létard n'a pas lu Le Figaro de ce matin là :

### LA VIE INTERNATIONALE

François Létard inspecte aujourd'hui le dispositif « Turquoise »

### Rwanda : les assassins racontent leurs massacres



### Biseo, quatre jours sans porter secours aux Tutsi traqués

L'opération de secours n'a été déclenchée que le 30 juin après-midi par le détachement COS du capitaine de frégate Marin Gillier.

BISESEO, Rwanda, June 30 - Four hundred sick and frail Tutsi, including scores of people suffering from grenade, machete and gunshot wounds, were rescued today from marauding Hutu forces by French troops near this town in western Rwanda. [...] It was not until journalists alerted French troops to the ratings base of 400 that a patrol was dispatched. The French soldiers were clearly not prepared for what they found, and set about immediately to provide military protection for the Tutsi, a mission the troops had rejected as recently as Wednesday. "This is not what we were led to believe," said a noncommissioned officer at the French camp in Biseo. "We were told that Tutsi were killing Hutu, and now this."

Raymond Bonner, *Grisly Discovery in Rwanda Leads French to Widen Role*, New York Times, July 1, 1994, p. A1.

### Réception des représentants du GIR à Paris

Le 27 avril, M. Jean Bosco Barayagwiza, Chef de la CDR, et Jérôme Biamunguho, Ministre des Affaires étrangères, sont reçus à l'Élysée par Bruno Desjaye et à Matignon par Édouard Balladur et Alain Juppé.

### La Mission d'information parlementaire s'interroge sur l'opportunité d'une rencontre à Paris avec deux responsables du génocide

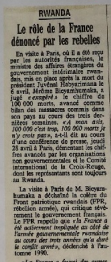
Le Monde, 30 juin 1994

La démarche de la France, consistant à maintenir le dialogue politique avec les représentants de toutes les parties au conflit, s'inscrit bien dans la continuité de sa politique diplomatique visant à amener les belligères à la conclusion d'un accord négocié.

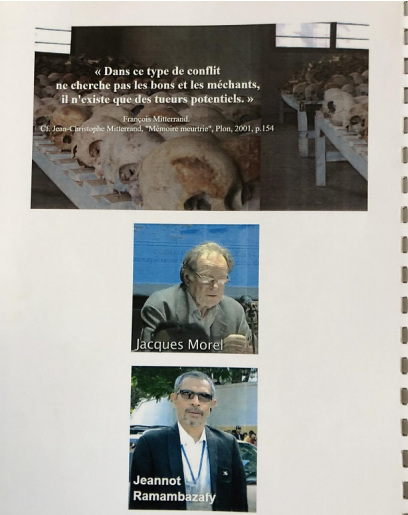
Cette approche suppose toutefois que l'on se situe dans une logique classique de pierre en affaiblissement. Or, en la circonstance, on peut s'interroger sur l'opportunité d'évoquer, dans la perspective lointaine de la conclusion d'un cessez-le-feu, reçu le 27 avril, le représentant du parti extrémiste hutu de la CDR, ex-cis des institutions d'Arusha, et le Ministre des Affaires étrangères d'un Gouvernement indécisive rwandaise, sous la responsabilité d'évoquer se déroulent des massacres à grande échelle qui seront, quinze jours plus tard, qualifiés officiellement par la France de génocide.

Source: Rapport de la Mission d'information parlementaire, p. 298-299

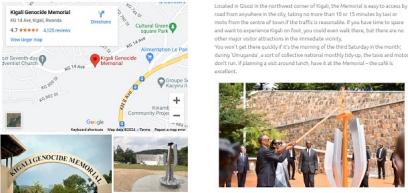
"100.000 morts, c'est trop"







« Souvenir en kinyarwanda » (Souvenir en kinyarwanda) est organisé, en



« Souvenir en kinyarwanda » (Souvenir en kinyarwanda) est organisé, en



« Souvenir en kinyarwanda » (Souvenir en kinyarwanda) est organisé, en







plaisance des médias sociaux et la République d'aujourd'hui est responsable de la tragédie



Le président américain Joe Biden (au centre) et le président rwandais Paul Kagame (à gauche) lors d'une cérémonie à Kigali, le 14 avril 2024. À droite, le premier ministre rwandais Amateze Karuzi.









Kwibuka 30 (à l'arrière-plan) et place au discours intégral du Président Paul Kagame (à l'avant-plan)





Elle nous a laissés, nous les autres Africains, à la merci de ceux qui nous regardés dans  
l'œil de l'anglais par le nom HAMBAZAZI. Jamais à l'aise pour nous.